



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023 Publié le : 22/12/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferland-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtilon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMAILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Délibération n°2023/2023.06765

Rapport n°22 - ACV - Convention Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Avenant n°4 : Action Cœur de Ville 2

ACV - Convention Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Avenant n°4 : Action Cœur de Ville 2

Rapporteur : M. Pascal ROUTHIER, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°3	15/11/2023	Favorable
Bureau	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

En 2018, la ville de Besançon a été lauréate de l'appel à projet Action Cœur de Ville.

En 2021, le président de la République a annoncé une prolongation de cet appel à projet. La prolongation a une durée de 5 ans (2023 – 2026).

Ce rapport et le document en annexe sont les éléments de candidature de la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole à la prolongation de l'appel à projet d'Action Cœur de Ville (également appelé Action Cœur de Ville 2).

I. Contexte

En 2018, le Gouvernement a annoncé le lancement de l'appel à projet Action Cœur de Ville.

L'objectif de cet appel à projet est de renforcer l'attractivité et le développement économique des centres-villes.

La durée initiale de cet appel à projet était de 5 ans : 2018 – 2023.

Au total, ce sont 234 villes de métropole et d'Outre-Mer qui ont été retenues pour cette première phase.

Cinq axes ont été identifiés pour apporter des réponses opérationnelles à la dynamisation des centres-villes en France :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, mobilité et connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et du patrimoine ;
- Fournir l'accès aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Pour Besançon, les actions réalisées sont inscrites dans le document en annexe de ce rapport.

Par une délibération du 20/09/2018 et une délibération du 27/09/2018, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont été signataires le 18/10/2018 de la convention pluriannuelle d'Action Cœur de Ville.

L'avenant n°1 à la convention a été signé le 01/07/2019. Il a transformé la convention pluriannuelle d'Action Cœur de Ville en Opération de Revalorisation du Territoire (ORT).

L'avenant n°2 à la convention pluriannuelle a été signé le 10/06/2020. Cet avenant élargit le périmètre de l'ORT à la commune de Saint Vit.

II. Evolution

En 2021, le président de République a annoncé la reconduction du dispositif Action Cœur de Ville. La durée de ce prolongement est de 3 ans : 2023 – 2026.

L'objectif de la prolongation d'Action Cœur de Ville est de permettre aux territoires de poursuivre le développement et l'attractivité du territoire.

Fort des grands changements qui ont lieu entre 2018 et 2023, (crise sanitaire, accélération du changement climatique, mutation de certains types de commerces)... il est également proposé aux collectivités candidates à Action Cœur de Ville 2 de :

- Amplifier les thématiques fondatrices du programme, c'est-à-dire :
 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat ;
 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
 - Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées ;
 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager ;
 - Constituer un socle de services dans chaque ville.
- Enrichir le programme en faisant de la transition énergétique le fil conducteur,
- Faire reculer la vision de la « France Moche » et de favoriser un aménagement urbain cohérent, il est proposé d'élargir le programme en amorçant des actions ou/et des réflexions sur :
 - Les quartiers de gare ;
 - Les entrées de ville type ZAC.

III. Modalité de candidature

Il est proposé à Grand Besançon Métropole de s'engager aux côtés des villes de Besançon et de Saint Vit dans la prolongation de l'appel à projet d'Action Cœur de Ville.

L'avenant n°4, en annexe de ce rapport sera signé dès lors que les trois collectivités énoncées ci-dessous rendront un avis favorable pour la candidature à Action Cœur de Ville 2.

La liste des actions envisagées dans le cadre de la prolongation de l'appel à projet d'Action Cœur de Ville est dans l'annexe de ce document.

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre et 11 abstentions), le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'Action Cœur de Ville – Opération de Valorisation du Territoire,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, signer l'avenant n°4 d'Action Cœur de Ville – Opération de Valorisation du Territoire annexée au rapport.**

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : 88 Contre : 11 Abstentions* : 11 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

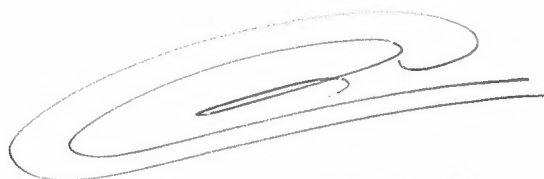
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

AVENANT N°4

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE LA VILLE DE BESANCON, DU GRAND BESANCON METROPOLE ET DE LA VILLE DE SAINT VIT

ENTRE

- La Commune de BESANCON représentée par son maire Madame Anne VIGNOT ; autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal de Besançon, siégeant le 07 décembre 2023.
- La Communauté urbaine de GRAND BESANCON METROPOLE représentée par sa présidente, Madame Anne VIGNOT ; autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal de Besançon, siégeant le 14 décembre 2023.
- La Commune de SAINT VIT représentée par son maire Monsieur Pascal ROUTHIER ; autorisé à signer la présente par délibération du Conseil Municipal de Besançon, siégeant le 22 novembre 2023.

Ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

- L'Etat représenté par Monsieur Jean François COLOMBET, Préfet du Doubs,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Jean François COLOMBET, Préfet du Doubs,
- La Banque des Territoires représentée par Monsieur Jean-Philippe SARRETTE, Directeur Régional Adjoint, Directeur Délégué de Besançon,
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Sébastien AUJARD, président du Comité Régional Action Logement Bourgogne Franche Comté.

Ci-après, les « **Partenaires** financeurs»

D'autre part,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

D'autres partenaires associées ou intéressés pourront être associés dans les avenants à venir.

Sont pressentis :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale de Franche Comté,
- La Poste,
- Les bailleurs sociaux,
- L'Etablissement Public Foncier,
- L'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
- L'Union des Commerçants,
- L'Office de tourisme et de congrès du Grand Besançon,
- L'ADEME,
- D'autres partenaires locaux du développement économique local : réseau France Active, réseau BGE, réseau Initiative, Union régionale des Scoop.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Besançon, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Historique d'Action Cœur de Ville sur le territoire des collectivités signataires :

Signature de la convention cadre ACV le 18/10/2018.

Transformation de la convention ACV en convention ORT par arrêté préfectoral du 25/06/2019.

Signature de l'avenant n°1 le 01/07/2019 pour intégrer de nouveaux partenaires et de nouvelles actions.

Signature de l'avenant n°2 le 10/06/2020 permettant notamment d'intégrer St Vit. Signature de l'avenant n°3 le 07/10/2021 apportant des précisions au projet de centre bourg de Saint Vit.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Besançon et de l'EPCI de Grand Besançon Métropole à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

La commune de St Vit ne bénéficie pas des engagements pris par les partenaires dans le cadre d'Action Cœur de Ville.

L'avenant couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Besançon s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact des interlocuteurs.rices à privilégier :

Mme Catherine Guieu : Directrice générale du pôle développement Ville de Besançon/Grand Besançon Métropole : catherine.guieu@grandbesancon.fr et 03 81 87 88 31.

Mme Lucie Durand : Chargée de projet Action Cœur de Ville à Besançon : lucie.durand@besancon.fr 03 81 87 88 59 et 06 19 60 43 72.

M. Julien Morel - DGS de Saint Vit : julien.morel@saintvit.fr

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Besançon s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées au niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Besançon réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les collectivités ont la possibilité de modifier leur secteur d'intervention Action cœur de ville existant (secteur d'intervention ORT pour les territoires signataires d'une ORT) et en particulier d'ajouter des secteurs d'intervention

Pour la période 2023-2026, le périmètre de déploiement des plans d'action des villes peut être élargi, au de-là du périmètre initial concentré sur le centre-ville si les signataires de la convention en expriment le souhait :

1/ Aux quartiers de gare, dès lors que ceux-ci sont urbanisés, que cette intégration est cohérente avec l'objectif de revitalisation du centre-ville et que cela est réalisé dans une démarche de transition écologique ;

2/ Aux secteurs « entrées de ville » à requalifier dans les principes de la sobriété foncière : la définition du périmètre concerné s'appuie sur une forte volonté de la/les ville(s) et l'EPCI. Elle est réalisée au niveau local en articulation avec l'objectif de revitalisation du centre-ville. L'extension du périmètre « entrées de villes » concerne uniquement des terrains situés dans un secteur déjà urbanisé et doit respecter les objectifs suivants :

- * favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;*
- * améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;*
- * éviter de porter atteinte au commerce du centre-ville ;*
- * anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation ;*
- * démontrer le recyclage possible des entrées de ville, y compris la restauration écologique des sols.*

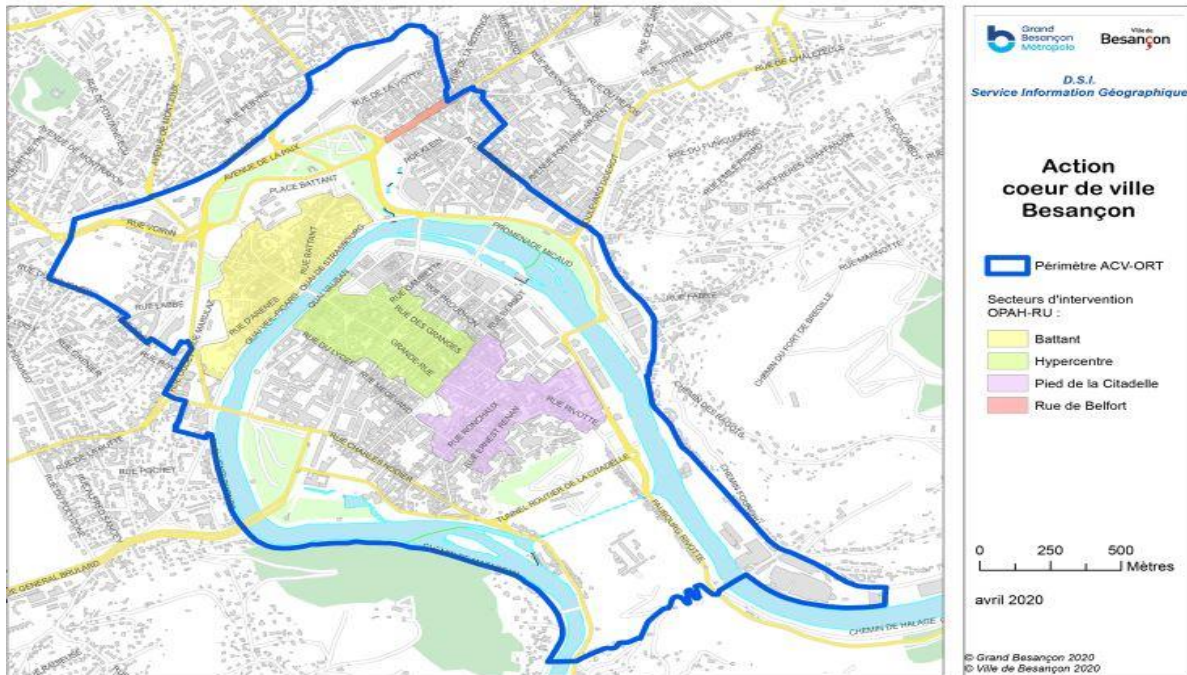
Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1. Liste des secteurs d'intervention :

i. Centre-ville

Dans le cadre de la première phase d'Action Cœur de Ville, le périmètre défini est celui présenté ci-dessous :

Pour la ville de Besançon



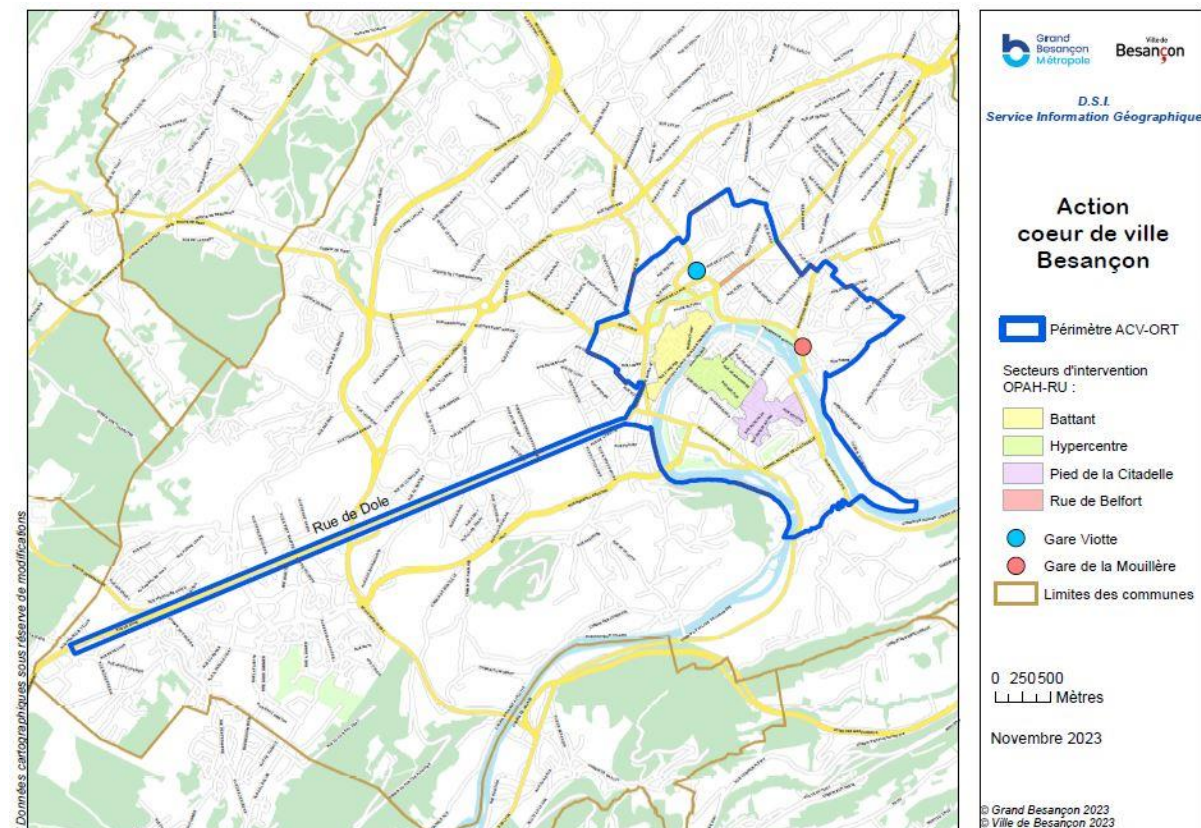
Pour la commune de St Vit :

Il est rappelé que par la signature de l'avenant n°3 le 07/10/2021 la commune de Saint Vit a apporté des précisions au projet de centre bourg.



Les Collectivités bénéficiaires souhaitent un élargissement du périmètre pour le centre-ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville 2.

Nouveau périmètre pour la ville de Besançon :



Pour la commune de Saint Vit :

Volonté d'extension du périmètre le long de la rue de Besançon, axe le long duquel sont positionnés de nombreux commerces ou activités tertiaires. De plus, sur ce secteur, deux opérations de requalification sont identifiées :

-« Opération des Champs Marmots » : requalification urbaine comprenant l'implantation de commerces, activités médicales, un laboratoire, du logement en petits collectifs (dont du logement locatif social)

-« Opération Jouffroy d'Abbans » : reconversion d'un site sur lequel se situe actuellement une école primaire ; projet de création de logements aidés et adaptés.

Volonté d'agrandir le périmètre de la façon suivante :



ii. Quartier de gare

Les Collectivités bénéficiaires ont pour volonté de poursuivre le travail engagé sur les quartiers de gare.

Pour le quartier de la gare Viotte :

- *De plus en plus d'habitations, de commerce et de services se développent autour de la gare Viotte. L'offre en mode actifs (tram, bus, vélo, marche à pied) qui sont proposés au départ de la gare Viotte pour rejoindre le centre-ville permet à ce quartier d'augmenter son rayonnement. Dans le cadre de la deuxième phase d'Action Cœur de Ville, les Collectivités bénéficiaires ont la volonté de continuer le rayonnement de ce quartier. Cela pourra notamment passer par :*
- *L'augmentation de la mise en valeur du cheminement piéton entre le quartier Battant et la gare Viotte. De par la présence d'habitation, de services, et de commerces, le quartier Battant est une des portes d'entrées pour accéder au centre-ville de Besançon.*
- *De renforcer le lien entre ce quartier et les autres quartiers du centre-ville.*
- *Réalisation de la tranche 2 de Viotte, dit « Viotte Nord » : réalisation d'habitations, et d'une crèche.*
- *Les infrastructures permettant l'augmentation de la population dans ce quartier de Besançon sont déjà présentes : commerces, services, modes de transports actifs.*

Pour le quartier de la gare de la Mouillère :

- *Les Collectivités bénéficiaires souhaitent mettre en place une étude sur ce quartier. Cela permettra à la ville de Besançon d'apporter une nouvelle dynamique à ce quartier. Cette nouvelle dynamique doit répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux qui seront présentés au moment de la conduite de l'étude.*
- *L'objectif étant de renforcer le lien entre les quartiers de l'hyper centre, et les quartiers qui en sont en proximité immédiate. Ce quartier représente une force dans le cadre de la densification des villes à effectuer.*

Pour St Vit :

-Renforcement de l'offre de stationnement :

Dans le prolongement de l'aménagement du nœud de mobilité autour de la gare, la commune, en lien avec Grand Besançon Métropole, souhaite renforcer l'offre de stationnement à proximité de la gare. Il est important de pouvoir répondre au besoin de stationnement des habitants de Saint-Vit et du bassin de vie qui souhaitent prendre le train pour se rendre à Besançon, Dole ou Dijon. L'offre de stationnement est aujourd'hui saturée. La commune, via l'EPF, s'est donc portée acquéreur d'une propriété située à l'arrière de la gare pour créer un parking supplémentaire à l'arrière de la gare.

-Construction de logements aidés à proximité de la gare :

La propriété achetée par la commune comprend également une maison. La commune envisage en partenariat avec un bailleur social de créer deux logements sociaux dans la maison existante et 4 logements sur la partie libre située à gauche de la maison.



iii. Secteurs situés en entrée de ville (le cas échéant)

Pour la ville de Besançon :

Volonté d'amorcer une réflexion sur les entrées de ville type Châteaufarine, Chalezeule, en lien avec les directions concernées.

Une attention particulière sera portée à la liaison grâce aux modes actifs dans ces secteurs.

Pour la ville de Saint-Vit :

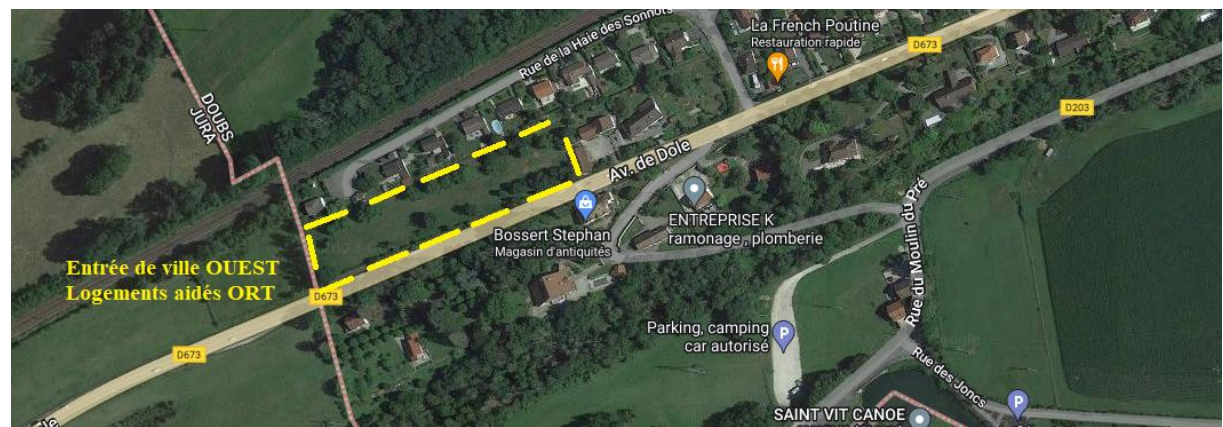
Entrée de ville EST, de secteurs à enjeu de requalification :

-Au nord de la RD673, volonté de requalifier la ZAE GRANDS VAUBRENOT: étude de requalification en cours portée par Grand Besançon Métropole et la commune (enjeux en terme d'accessibilité à la zone avec la création d'un giratoire sur la RD673 en entrée de ville, de sécurisation des déplacements routiers et doux, de végétalisation, de requalification d'espaces...)

-Au sud de la RD673, volonté de poursuivre la requalification du site de « la Spatiotech » (ancienne pépinière d'entreprises) : reconversion en zone commerciale en cours.



Entrée de ville OUEST : Urbanisation d'un terrain (dent creuse) classé en zone UB du PLU. Ce projet comprendra 20 logements (dont 12 logements sociaux). Volonté de la ville de traiter qualitativement l'entrée de ville avec la création d'une haie paysagère (essences locales) entre l'opération de construction et la RD673, pour assurer une bonne intégration de ces constructions.



4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par les villes de Besançon et St Vit, l'intercommunalité et les partenaires associés le 01/07/2019, puis le 10/06/2020, puis le 07/10/2021.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d'intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d'intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiés de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Précisions sur l'articulation convention OPAH ou OPAH RU et convention d'ORT

La convention d'OPAH-RU de Besançon a été signée le 27/02/2020 avec une date de prise d'effet au 1/09/2020 pour une durée de 5 ans.

Pour SAINT VIT, la convention liée à l'OPAH sera signée courant décembre 2023.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

Liste non exhaustive des initiatives privées existants et qui pourraient être à renforcer

- *Centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques, tiers lieu et espace de co working, au centre du quartier Battant : Culture Action et 52 rue Battant (axe 5)*
- *L'atelier d'auto réparation de vélo proposé par le réseau Vélo Campus : les Manivelles rue Battant (axe 3)*

- *Développement du compost dans les villes : Trivial Compost, situé rue Battant, en lien avec le Sybert (syndicat de gestion des déchets à Besançon et ses alentours) (axe 1)*
- *Monnaie locale pour favoriser l'économie de proximité : La pive : situé rue Battant monnaie locale pour un retour local (axe 5)*
- *Collectif d'urbanistes qui a mis en place du tiers lieu éphémère dans le quartier de Saint Jacques Arsenal : Hôp hop hop (axe 5)*
- *Association d'éducation populaire, hors périmètre (rue de Belfort mais à proximité immédiate du centre-ville) : Café des pratiques (axe 5)*

Lien avec les acteurs du développement économique/local/de l'économie sociale et solidaire à renforcer.

Liste non exhaustive des structures locales identifiées :

- *BGE Franche Comté : accompagnement des entrepreneurs sur tout le territoire dont le certains s'installent dans le centre-ville de Besançon.*
- *France Active Franche Comté : association porteuse du Générateur Bourgogne Franche Comté : programme d'animation territoriale qui permet à un territoire de passer d'une idée de projet, au projet lui-même. Financement des entrepreneurs dont le certains s'installent dans le centre-ville de Besançon.*
- *Union Régionale des Scoop : structure accompagnant les entreprises qui souhaitent autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.*
- *Adie Bourgogne Franche Comté : financement en micro crédit*
- *Initiative Doubs Territoire de Belfort : accompagnement et financement des entrepreneurs dont certains s'installent dans le centre-ville de Besançon.*

6.1 Plan d'action global Besançon :

AXE		Description succincte	Avancement	Service ou direction porteur (MOA)	Budget initial (€ TTC)
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	PERMIS DE LOUER	Amélioration du dispositif (mise en place de contrôle etc...)	Déjà en place	Service ACV	A définir
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	VOLET COERCITIF OPAH RU	Réhabilitation de plusieurs adresses	Dans PPIF VB	Service ACV + IRBA + UDAP + opérateur	A définir
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	VOLET INCITATIF OPAH RU	Révision de certaines aides de la ville de Besançon		Service ACV	A définir
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	ILOT SAINT PIERRE	Lancement d'une étude sur la requalification de cet îlot		A définir	A définir
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	LINEAIRES COMMERCIAUX	A définir		DEEESC	A définir
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	STRATEGIE COMMERCIALE	Concertation à débiter pour la mise en place d'une stratégie commerciale		DEEESC	A définir
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	COMMERCE QUARTIER BATTANT	Stratégie commerciale dans le quartier Battant		DEEESC	A définir
C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	LOGISTIQUE URBAINE	Mise en place de la charte	Déjà en cours	Service Mobilité	A définir

C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	CONCIERGERIE POSTE RUE PROUDHON	Lancement d'une expérimentation et lancement du service si l'expérimentation est concluante	Financement possible d'une étude par la BdT	Cheffe de projet ACV	
C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	APPAISEMENT QUARTIER BATTANT	Baisse de la circulation automobile dans le quartier Battant	En cours et dans PPIF VB		
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	QUARTIER BATTANT	Renforcement lien quartier Battant		Lien important avec la direction contrat de ville GBM	
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	VIOTTE NORD	Construction de la crèche	Dans le PPIF VB	A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	CHAPRAIS	Renforcer le lien entre le quartier des Chaprais et le quartier Viotte		A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ENTREE DE VILLE	Etude sur une ou plusieurs entrées de ville type Châteaufarine, Ecole Valentin, Chalezeule...	Financement possible d'une étude par la BdT	A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ENTREE DE VILLE	Projet d'étude de requalification de la rue de Dole (2024 - 2026)			
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	QUARTIER DE GARE	Lancement d'une étude sur l'avenir du quartier de la Mouillère		A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLAN DE LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEURS	Végétalisation de Place de la Révolution	En cours et dans PPIF VB	DBEV + urba + DGT	A définir

D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SAINT JACQUES / ARSENAL* (voir compléments ci-dessous)	Aménagements	(dans le PPIF VB)	A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	GRANDE BIBLIOTHEQUE	Construction	Dans PPIF GBM	Marie Françoise TAVANT - DAB	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ANCIEN JARDIN BOTANIQUE	Lancement AMI Etude des projets potentiels			
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	FONTAINE PLACE BACCHUS	Restauration de la fontaine			
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLAN RENOVATION ECOLE ET CRECHES	Crèches et écoles dans les périmètres ACV à inscrire, lien avec la volonté de faire venir des familles au centre ville	Dans PPIF VB	A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ILOT POMPIER	Aménagement		A définir	A définir
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	CITY	Rénovation des bâtiments (dans PPIF GBM)	Dans PPIF GBM	A définir	A définir
E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	BERGES DU DOUBS	Etudes pour lancement d'activités le long du Doubs		A définir	A définir
E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	EGLISE SAINT PIERRE	Restauration de l'église St Pierre (dans le PPIF VB)		A définir	A définir
E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	PRES DE VAUX	Aménagement bâtiment VNF : installation des archives municipales	(Dans le PPIF VB)	A définir	A définir

E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE	Fin de rédaction et application	En cours	DSTP	A définir
---	----------------------------	---------------------------------	----------	------	-----------

***Zoom sur le projet le projet d'aménagement du quartier Saint Jacques/Arsenal :**

Depuis 2019, la ville de Besançon est propriétaire d'une partie du site.

Suite à la délibération du 8 décembre 2022, la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25 ont signé le 12 janvier 2023 une concession d'aménagement pour la réalisation du projet urbain du site Saint Jacques Arsenal.

Des informations plus précises seront transmises lors des prochains COPIL ACV.

6.2 Plan d'action global SAINT VIT :

AXE	Nature de l'action	Description succincte	Avancement	Service ou direction porteur (MOA)	Budget initial (€ TTC)
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	OPAH	Mise en œuvre d'une OPAH sur le centre-ancien et le quartier de la Coupotte (secteur en reconversion)	Signature convention en décembre 2023 – durée 3 ans	Ville de Saint-Vit	Financement Ville de Saint-Vit / ANAH pour le suivi animation Financement Anah / GBM / Ville de Saint-Vit pour les travaux
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT LIBERATION	Création de quatre logements aidés	Etude de faisabilité terminée / acquisition en cours	Ville de Saint-Vit / Néolia	

A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT FONTAINE	Création de quatorze logements sociaux dans des anciens bâtiments communaux	Etude de faisabilité terminée	Ville de Saint-Vit / Loge GBM	
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT JARDIN	Construction d'une résidence-séniors de 16 logements et de 8 logements sociaux	Démarrage des constructions au 1 ^{er} semestre 2024	Ville de Saint-Vit / Groupe Moysse / Habitat 25	
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT CHAMPS PERRET	Création de deux petits collectifs (de 20 logements chacun), création de logements sociaux sous forme de maison en bande et d'un petit collectif à destination d'activités tertiaires	Etude de faisabilité terminée, acquisitions foncières en cours de négociation	Ville de Saint-Vit/ T25/ partenaires privés	
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT au-dessus du complexe sportif	Requalification d'une ancienne ferme (potentiel de deux logements) + construction de quatre logements à l'arrière	Etude de faisabilité en cours	Partenaire privé	
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT Champs Marmot	Requalification urbaine comprenant des logements en petits collectifs (dont du logement locatif social)	Etude de faisabilité en cours	Ville de Saint-Vit / T25 / Partenaires privés	
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération ILOT Jouffroy d'Abbans	Reconversion d'un site sur lequel se situe actuellement une école primaire : projet de création de logements aidés et adaptés	Etude de faisabilité en cours	Ville de Saint-Vit / Néolia	
A - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Opération quartier de la Gare	Construction de 6 logements aidés	Etude de faisabilité en cours	Néolia	
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Opération ILOT CHAMPS PERRET	Développer une offre d'hébergement touristique -	Etude de faisabilité et d'opportunité en cours	Partenaire privé	

		Projet de construction d'un Hôtel			
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Opération ILOT LIBERATION	Création d'un café restaurant dans l'ancien « café du centre »	Permis de construire délivré / démarrage des travaux en 2024	Ville de Saint-Vit / Partenaire privé / AKTYA	
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Amélioration de la Signalisation d'Information Locale	Améliorer la visibilité des commerçants du centre-ville	Etude en cours	Ville de Saint-Vit	
B - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Poursuivre le développement d'animations au centre-ville en lien avec les commerçants	Marché, animations gratuites, concerts, circuit découverte	2023-2026	Ville de Saint-Vit	
C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Opération dans le quartier de la Gare	Création d'un nouveau parking pour les usagers de la gare	Réalisation en 2024	Ville de Saint-Vit	
C - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Mobilité douce	Encourager les mobilités douces entre les différentes polarités qui composent le territoire ORT	Réalisation 2023-2026	Ville de Saint-Vit / GBM	
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Préservation du patrimoine et de l'identité des formes urbaines	Les opérations de constructions au centre-ville seront réalisées en cohérence avec l'identité urbaine et patrimoniale du centre-ville	2023-2026	Ville de Saint-Vit / Architecte des bâtiments de France	
D - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Préservation du cadre de vie – enjeu de végétalisation	Volonté de traiter qualitativement les espaces publics Poursuivre la mise en valeur du Parc de la Grotte	2023-2026	Ville de Saint-Vit	
E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Continuer de développer le service de proximité à la population	Volonté de renforcer encore davantage l'offre de service : France Service, Accueil de la Mairie,	2023-2026	Ville de Saint-Vit	

		CCAS			
E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Renforcement du Centre Médico-Social	Projet de construction d'un nouveau Centre Médico-social	2025	Ville de Saint-Vit / Département du Doubs	
E- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	Continuer de développer une offre culturelle et de loisirs de qualité	Renforcement des activités de la Médiathèque et de la Halle aux arts, et poursuite des investissements à vocations de loisirs sur le complexe sportif	2023-2026	Ville de Saint-Vit	

6.3 Calendrier général du projet

Le calendrier sera défini prochainement.

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1. Calendrier

Dans le cadre de la deuxième phase d'Action Cœur de Ville, les Collectivités bénéficiaires mettront en place d'une évaluation, au plus tard, au premier semestre 2025.

7.2. Méthode

Cette évaluation sera mise en place grâce à l'appui de la personne occupant le poste de chargé de mission « observatoire prospectives » au sein de la direction habitat, logement, accueil des gens du voyage de la collectivité. Le recrutement devrait avoir lieu sur le début de l'année 2024. Les Collectivités bénéficiaires réfléchissent au recrutement d'une personne en stage, appuyé pour la cheffe de projet Action Cœur de Ville, pour mener cette évaluation.

7.3. Objectifs, questions évaluatives et indicateurs retenus

Les Collectivités signataires s'inspireront très fortement du document nommé « Guide des objectifs et indicateurs pour l'évaluation locale d'un projet ACV » publié par l'ANCT.

Si besoin, les Collectivités signataires rajouteront des indicateurs afin d'évaluer au mieux les actions menées.

Article 8. Partenaires financeurs

8.1. La Banque des Territoires

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

8.2. Action Logement

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Article 9. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Besançon, la ville de Saint Vit et l'EPCI de Grand Besançon Métropole s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

Convention signée en 7 exemplaires A Besançon, le XXX

Commune de Besançon	EPCI	Etat	Commune de St Vit
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
<i>Madame Anne VIGNOT</i> Maire	<i>Madame Anne VIGNOT</i> Présidente de l'EPCI Grand Besançon Métropole	<i>Monsieur Jean François</i> <i>COLOMBET</i> Préfet	<i>Monsieur Pascal ROUTHIER</i> Maire
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement	
[Signature]	[Signature]	[Signature]	
<i>Monsieur Jean-Philippe</i> <i>SARETTE</i> Directeur du développement commercial et territorial, directeur régional adjoint	<i>Monsieur Jean François</i> <i>COLOMBET</i> Préfet	<i>Monsieur Sébastien AUJARD,</i> Président du Comité Régional Action Logement Bourgogne Franche Comté	

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

Il est attendu des collectivités de faire un bilan à la fois quantitatif et qualitatif de la réalisation du programme pour la période 2018-2022.

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

La direction du programme ACV met en place plateforme de reporting avec un tableau collaboratif qui recense les actions des plans d'actions pour chacune des villes. Ce tableau, qui est au préalable actualisé par les chefs de projet, sert de base à cet article : dans chaque sous-partie, le directeur de projet réalisé un extrait par copier-coller du tableau.

- Actions livrées

Référence dans la convention ACV 1	AXE		Description succincte	Si oui, quel est l'état d'avancement (Réalisé, Très bon, moyen, faible)	Budget initial (€ TTC)
D.1	A - Recrutement d'un chef de projet Action cœur de ville sur 5 ans			Réalisé	350 000 €
D.3	B - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	PERMIS DE LOUER	Mise en place du permis de louer		
AM.2	B - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Etude PRE-OPERATIONNELLE HABITAT ANCIEN CŒUR DE VILLE	Étude pré-opérationnelle requalification habitat centre ville globale : intégrant - l'identification d'opération de conversion bureaux-en habitat - transformation RDC en logements ou activités - opération de requalification d'immeubles - des secteurs d'intervention prioritaires en requalification d'habitat (PIG énergétique, OPAH-RU,...) dont Battant, ex TGI, J. CORNET, Champagny, CITY,...	Réalisé	150 000 €
AM 6 - 1	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	REQUALIFICATION MBA TRANCHE 1	requalification /mise aux normes du marché couvert BEAUX ARTS TRANCHE 1 : travail de coordination important avec la direction sécurité, tranquillité	Réalisé	

			publique de la ville de Besançon sur ce projet		
AM 7	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	TRANSFORMATION EX-SIEGE-CAISSE D'EPARGNE	Rachat et transformation ex siège caisse d'épargne	Réalisé	
APM 1.1	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	REQUALIFICATION MBATRANCHE 2	Tranche 2. Travail de coordination important avec la direction sécurité, tranquillité publique de la ville de Besançon sur ce projet	Réalisé	210 000 €
APM 1.4	D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	MOBILITE	Projet de mobilité KEOLIS : rebroussement T2 à Chamars - expérimentation	Réalisé	
APM 2	D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions		Développement des modes doux en Cœur de ville	Très bon	120 000 €
APM 4	D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	REPLACEMENT MOBILIER URBAIN	Schéma directeur de signalisation piétonne	Réalisé	100 000 €
APM 5	D - Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	DIGITALISATION ESPACE PUBLIC	Digitalisation de l'espace public = Wifi libre ?	Réalisé	0 €
APM 9.3	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLAN SIGNALETIQUE	Plan signalétique (tourisme-équipements-commerce dont hôtels)	Réalisé	130 000 €
	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLAN SIGNALETIQUE - PARTIE 2	Programme numérique de signalétique touristique, lien applications mobiles et dispositifs urbains : Relais Informations Services (RIS) et plateforme de contenus numériques visiter.besancon.fr	Réalisé	640 000 €

APM 9.4	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SIGNALETIQUE BOUCLES MARCHANDES	Mise en place d'une signalétique touristique et commerciale permettant de créer des parcours marchands et patrimoniaux intégrant les parties délaissées du cœur de Ville (boucles marchandes),	Réalisé	
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SIGNALETIQUE PARCOURS FLECHES TOURISTIQUES	Requalification parcours fléchés touristiques	Réalisé	50 000 €
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REQUALIFICATION PLACE 8 SEPTEMBRE	requalification place du 8 septembre et suppression fontaine pour développer les terrasses et le caractère convivial et accueillant du lieu	Réalisé	175 000 €
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	E-OUTIL VALORISATION PATRIMOINE HISTORIQUE	Développement d'un outil de valorisation du patrimoine historique par le numérique : visiter.besancon.fr Mettre en scène et animer l'espace urbain pour rendre la découverte du patrimoine du centre ville insolite et attractive Parcours art contemporain via concours d'enseignes, parcours de lumière en saison estivale, scénarisation du canal sous la Citadelle	réalisé	
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SQUARE SAINT-AMOUR	Réfection du square saint-amour : amélioration accueil, intégration paysagère et attractivité touristique et économique (événement, marchés,..)	Réalisé	200 000 €

APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REFECTION PROMENADE GRANVELLE	réfection promenade Granvelle et abord du théâtre du Kursaal	Réalisé	400 000 €
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	AMENAGEMENT CŒUR D'ILOT	Végétalisation des façades, limitation de l'imperméabilisation des sols (Place de Lattre de Tassigny, Petit Chamars etc...)	Réalisé	
APM 10*	F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	PAV COLLECTE DECHETS	Mettre en place des collecteurs déchets recyclables et PAV aérien + enterré « patrimoniaux »	Réalisé	1 400 000 €
APM 10*	F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	SECURISATION CENTRE VILLE	Mise en place de dispositif de sécurisation des points anxiogène ou chaud (dont camera)	Réalisé	600 000 €

○ Actions en cours

AM 4	B - Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	OPAH RU	Missions d'animation	En cours	1 500 000 €
APM 6	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Charte des terrasses en centre-ville	Création d'une charte d'aménagement des terrasses qualitative : action réalisée à la place : révision de la charte de la vie nocturne.	en cours	non déterminé
APM 7.1	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLACE SAINT JACQUES	Place Saint-Jacques - Volet espaces publics - tranche 1 Aménagement Place St Jacques (projet au stade de l'APS en 2018) Espaces publics internes aux îlots St Jacques et Arsenal Accès au site et lien à la rivière (Petit Chamars / Girod de Chantrans / Orme de Chamars)	En cours	52 000 000 €
APM 7.2	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SAINT JACQUES - OPERATION D'AMENAGEMENT	Congrès - Hôtellerie	En cours	
APM 9.1	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	SAINT JACQUES - OPERATION D'AMENAGEMENT	Réalisation de la BU - BA	En cours	
APM 9.2	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	RUE DE L'ORME DE CHAMARS		En cours	450 000 €

APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	VAUBAN	Travaux de fortifications Vauban (CPER) Revalorisation des fortifications entre le point Charles de Gaulle et le pont Canot	En cours	4 370 000 €
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REPUBLIQUE	Réqualification de la rue de la République pour renforcer le lien avec l'hyper centre Réaménagement de la rue en renforçant la place du végétal et l'attractivité économique des commerces Refonte et végétalisation rue de la République (abords centre St Pierre) Création d'une piste cyclable	En cours	2 200 000 €
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	AMENAGEMENT SOURCE MOUILLERE		En cours	300 000 €
D.2	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	REQUALIFICATION IMMEUBLES TERTIAIRES	Requalification bureaux pour maintenir des activités et générateurs de flux en cœur de ville - City et? J. CORNET	En cours	
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ANTICIPATION RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE	Création de deux points urbains d'eau en circuit fermé permettant un rafraichissement, ambiance, notamment pour les enfants en période canicule	en cours	
APM 10*	F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	PARC PRE DE VAUX	Aménagement d'un parc avec parcours culturel et scientifique et espaces loisirs sur la friche des Prés de VAUX	En cours	3 300 000 €
APM 10*	F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services	INSTALLATION SNB	Projet d'aménagement du secteur SNB / Port Joint	En cours	1 700 000 €

	publics, à l'offre culturelle et de loisirs				
APM 10*	F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	REQUALIFICATION DES EGLISES VIDES FX - StPAUL et ND et création d'équipement au service des familles	REQUALIFICATION DES EGLISES VIDES FX - StPAUL et ND et création d'équipement au service des familles	En cours	12 000 000 €

○ Actions abandonnées

AM 3	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Etude pour identification de cellules commerciales vacantes en cœur de ville pour rachat, remembrement, mise aux normes et recommercialisation (standard ou via pépinière commerciale)	Etude co financé par la Banque des Territoires à ce sujet	non
AM 6 - 2	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	BOUTIQUE DE SERVICE NUMERIQUE RDC HDV	projet non abouti	non
AM 5	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	RECONQUETE CELLULES COMMERCIALES VACANTES	Recommercialisation offensive des locaux commerciaux par acquisition remembrement et mise aux normes de cellules vacantes / Etude technique + animation	non
AM 8	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	DEVELOPPER UNE E-PLATEFORME COMMERCE LOCAL	e-Plateforme de commerce local	non
ING.1	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	MARCHES NON SEDENTAIRES : REVOLUTION	Renouveler et faire monter en gamme l'offre MARCHES NON SEDENTAIRE DU CŒUR DE VILLE (marché REVOLUTION) à partir de l'expérimentation en cour à RIVOTTE	NON

APM 1.2	C - Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré	LINEAIRE COMMERCIAUX	Identification linéaires commerciaux prioritaire	non
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLACE JEAN GIGOUX		NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	BACCHUS	Requalification PI Bacchus	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	VICTOR HUGO	Réaménagement de la place Victor Hugo et du patrimoine architectural et touristique associé	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	ILE ST PIERRE - ESPACE DE LOISIR	valorisation de l'île Saint-Pierre aménagement en vue d'une ouverture au public de cette île sur le Doubs	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	PLAN LUMIERE	Plan lumière (révolution + boucle +....	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	RENOVATION ESCALIERS CLASSES	Aide à la rénovation des cours et escaliers classés en Site Patrimonial Remarquable	NON
APM 10*	E - Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	VALORISATION PSMV	Accompagnement de travaux de valorisation architecturale PSMV - restauration cours intérieures, éléments de décors remarquables	NON
APM 10*	F - Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	ACCESSIBILITE UNIVERSELLE	Accès de tout à tous : Street and CO et ACCEO	non

Bilan pour Saint-Vit :

	PROJET	ETAT D'AVANCEMENT	ECHEANCIER	MAITRE D'OUVRAGE
1 HABITAT	1 - Îlot Fontaine	Etude de faisabilité réalisée chiffrages établis	Démarrage Sept 2024	LOGE GBM
	2 - Îlot Hourette	Maîtrise foncière, permis de construire délivrés	Démarrage Octobre 2023	ST VIT
	3 - Îlot Jardin	Travaux VRD en cours, deux permis de construire fin 2023	Démarrage Aout 2023	SARL AFON/MOYSE
	4 - Îlot Libération	PC délivré, ouverture de chantier Avril 2024	Démarrage Avril 2024	NEOLIA
	5 - Îlot Ranson	Etude de faisabilité en cours	2024-2025	ST VIT
	6 - "La Coupotte"	Faisabilité en articulation bailleurs et CUGBM	Etude de faisabilité en cours	ST VIT -EPF
	7 - Noeud de Mobilité Gare	Réalisé et réceptionné	Terminé	CUGBM/ ST VIT
	8 - Quartier Champs Perret	Faisabilité réalisée, composition arrêtée	Démarrage en 2025	ST VIT
2/OPAH	Lancement fin 2023	Sign. Convention fin 2023	Démarrage 2024 jusqu'en 2027	ST VIT/ANAH/CUGBM
3/CADRE DE VIE	Requalification esp. Public	Place liberté, rue libération requalifiée intégralement	Réalisations permanentes	ST VIT
ET SERVICES	France services	Rdc Mairie, accueil et plusieurs bureaux à disposition	Label France Services 2020	ST VIT/ETAT
	Marché urbain centre-ville	Tous les 15 jours au centre-ville	Annuel	ST VIT
	Animations	Concert de centre ville et évènements associatifs	Mensuel	ST VIT

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme – Collectivités

Le diagnostic de territoire qui a été effectué en 2018 montrait que le centre-ville de Besançon a des atouts : mixité, attractivité. Il était nécessaire de continuer à développer ces atouts. Le diagnostic a aussi montré que le centre-ville a des points de fragilité sur lesquels il était prioritaire de travailler : amélioration des logements, locaux commerciaux et espaces publics.

Dans un contexte d'évolution structurelle : crise sanitaire, accélération de la crise climatique et d'évolution conjoncturelle : changement de mandature et de chargée de projet ACV, voici quelques éléments du bilan de la première phase d'ACV à Besançon :

Pour l'axe 1, les objectifs étaient les suivants :

Disposer d'une stratégie et des outils nécessaires à la massification des opérations de rénovation de l'habitat.

Lancer deux opérations emblématiques de restructuration / reconversion.

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 1 :

Atteinte difficile des objectifs de l'OPAH RU. Néanmoins, développer la massification des opérations de rénovation reste primordial. Pour cela : la réalisation d'actions correctives est en cours. L'accélération de la politique de rénovation à travers la mobilisation d'autres leviers complémentaires : permis de louer, PLH également en cours.

Pour l'axe 2, les objectifs étaient les suivants :

Lutter contre la vacance commerciale à travers :

Une stratégie de développement commercial en cœur de ville.

La mobilisation d'outils adéquats

Des actions emblématiques

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 2 :

Succès des actions emblématiques pour le territoire : marché des beaux-arts, phase 1 et 2, transformation de l'ex siège caisse d'épargne.

Mobilisation d'outils adéquats : animation continue toute l'année, politique de stationnement revue, ...

Taux de vacance en janvier 2023 qui est de 5,4%.

Reste néanmoins à définir une stratégie commerciale, notamment sur Battant

Penser le lien entre le quartier Battant et le quartier Viotte.

Pour l'axe 3, les objectifs étaient les suivants :

Développement des transports collectifs et les modes actifs.

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 3 :

Les objectifs d'apaisement et de piétonisation ont été atteints : leurs acceptabilités sociales sont renforcées.

Elargir la stratégie au quartier Battant avec le même degré d'exigence : les premières concertations ont commencé.

Se munir, d'une stratégie en termes de logistique urbaine : en cours d'élaboration.

Pour l'axe 4, les objectifs étaient les suivants :

Reconquête d'îlots stratégiques : Saint-Jacques – Arsenal.

Mise en valeur du patrimoine historique (fortification Vauban, promenade Granvelle, signalisation, ...)

Adaptation du cœur de ville au changement climatique : résorption des îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols.

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 4 :

Une reconquête visible et reconnue, (passage Granvelle, place du 8 septembre, ...) ou en cours (Saint-Jacques – Arsenal, ...) et qui doit maintenant sortir du secteur de la boucle (Près de Vaux, Battant, Mouillère, îlot pompiers)

Pour l'axe 5, les objectifs étaient les suivants :

Améliorer la qualité des services rendus aux habitants et usagers du cœur de ville, à travers des actions très hétérogènes : création de nouvelles offres culturelles, sécurité / sûreté, ...

Voici les éléments d'évaluation pour l'axe 5 :

Réalisation de diverses actions contribuant au bien être des bisontins, grand bisontins et touristes de passage dans le centre-ville :

Déploiement des points d'apport volontaires.

Installation de caméra.

Lancement de l'opération de la grande bibliothèque.

3. Bilan qualitatif du déploiement du programme – Partenaires

Action Logement :

Précision sur les financements d'Action Logement durant la première phase d'Action Cœur de Ville :

5.298.002 € engagés sur la première phase du programme :

- 111 logements sur les opérations financées pour les salariés.

- 110 logements dans le parc social.
- 1 logement dans le parc privé.

Une répartition des financements à hauteur de :

- 5.266.002 € pour le parc social (99,4 %).
- 32.000 € pour le parc privé (0,6 %).

Le bilan global d'Action Logement pour l'année 2022 est disponible via le lien suivant :

<https://www.calameo.com/read/0071184410a7ecf9e39cd>

L'Agence Nationale d'Amélioration pour l'Habitat :

Aides au niveau de l'OPAH RU de la ville de Besançon :

- Le co-financement à 50% du chef de projet ACV sur la durée de l'OPAH-RU.
- Financement de dossiers dans le cadre de l'OPAH RU.

Soutien apporté sur le territoire :

- Revalorisation nationale des aides de l'Anah à la rénovation énergétique → utilisation à renforcer sur le périmètre de l'OPAH RU.
- Co financement du POPAC.
- Expérimentation dans le Doubs en 2020 et 2021 de majoration des aides par l'Anah pour les rénovations énergétiques (aide Région).

Banque des Territoires :

Entre 2018 et 2023 :

- 440 K€ de crédits d'ingénierie dont 78k€ de co financement d'étude sur le quartier St Jacques.
- 13.8 M€ de fonds propres investis.
- 16M€ de prêts pour accompagner la construction ou acquisition/amélioration de 274 logements.

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Les cartes demandées ci-dessus seront transmises aux pilotes lors d'un prochain COPIL ACV.

Annexe 3 : Modèle de fiche-action ACV 2023-2026

Elaboration des fiches actions

Les fiches actions doivent permettre de définir précisément les investissements par lieux, leurs modalités de pilotage et les partenaires impliqués (y compris les acteurs privés), ainsi que les conditions de leur faisabilité, selon les 5 axes du programme. Pour rappel :

	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Modèle de fiche-action à remplir

Titre du projet	[XX]
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	[Exposer auquel des 5 axes thématiques le projet est rattachée ou axe supplémentaire]
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]

Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Signatures (*uniquement la commune et/ou le porteur, les cofinanceurs*)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Les fiches actions de la deuxième phase d'Action Cœur de Ville seront présentées aux partenaires lors des COPIL qui se tiendront dans les mois suivants la signature de l'avenant.

Un exemple de fiche action sur le permis de louer a été rédigée

Annexe 3 : Fiche-action n°1 ACV 2023-2026 – Le permis de louer

Titre du projet	Amélioration du permis de louer
Type de projet	Etude (type benchmarck) puis action
Axe de rattachement	Axe 1 : de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	<p>[Texte]</p> <p>Une étude sera réalisée, par une personne en stage, au printemps 2024 sur les améliorations possibles à propos du permis de louer à Besançon.</p> <p>Le rendu sera des propositions qui seront soumises à un arbitrage politique afin que les améliorations soient mises en place (par exemple : contrôle du respect de l'obligation via le repérage sur des sites internet, meilleure incitation pour la rénovation des logements, etc...)</p>
Objectifs	<p>Permettre au permis de louer d'avoir un rôle clé dans la lutte contre l'habitat indigne dans le centre-ville.</p> <p>Augmenter les liens entre l'OPAH RU et le permis de louer.</p>
Maitre d'ouvrage	Service ACV
Partenaires locaux	Soliha 25 21 90, les professionnels de l'immobilier.
Coût total	3 mois de stage + dépendra des actions retenues
Financements prévisionnels	Ville de Besançon
Date de lancement	1er semestre 2024
Date de livraison	2eme semestre 2024
Indicateurs d'avancement	<p>Livrable fait par la personne en stage</p> <p>Rédaction d'une note pour avoir une décision politique</p>
Indicateurs de résultat	<p>Augmentation du nombre de demande de permis de louer</p> <p>Accroissement des dossiers de demande d'aide dans le cadre de l'OPAH RU.</p>

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	VOLET COERCITIF OPAH RU
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	VOLET INCITATIF OPAH RU
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]

Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	ILOT SAINT PIERRE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ;

	Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	LINEAIRES COMMERCIAUX
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX]

	[XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	STRATEGIE COMMERCIALE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]

Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	COMMERCES QUARTIER BATTANT
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	

Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	LOGISTIQUE URBAINE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX]

	[XX]
--	------

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	CONCIERGERIE POSTE RUE PROUDHON
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	QUARTIER BATTANT
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	APPAISEMENT QUARTIER BATTANT
-----------------	-------------------------------------

Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	VIOTTE NORD
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ;

	Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	CHAPRAIS
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX]

	[XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	ENTREE DE VILLE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]

Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	ENTREE DE VILLE – Rue de Dole
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	

Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Indicateurs de résultat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	QUARTIER DE GARE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Indicateurs de résultat	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	[XX]
--	------

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	PLAN DE LUTTE CONTRE LES ILOTS DE CHALEURS
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	SAINT JACQUES / ARSENAL
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	GRANDE BIBLIOTHEQUE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]

Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	ANCIEN JARDIN BOTANIQUE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ;

	Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	FONTAINE PLACE BACCHUS
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX]

	[XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	PLAN RENOVATION ECOLE ET CRECHES
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]

Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	ILOT POMPIER
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	

Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
Indicateurs de résultat	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	CITY
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Indicateurs de résultat	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	[XX]
--	------

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	BERGES DU DOUBS
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	EGLISE SAINT PIERRE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	PRES DE VAUX
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 5

Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire] [XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]

Annexe 3 : Fiche-action n°x ACV 2023-2026

Titre du projet	CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE
Type de projet	[Indiquer s'il s'agit d'une étude ou d'une action]
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	[XX/XX/XX]
Description générale	[Texte] [Préciser la justification du projet par rapport aux enjeux/diagnostic du territoire ; Présenter la description de la nature des opérations composant une action : études (ex. maîtrise d'œuvre), travaux d'aménagement ou immobiliers, acquisitions, opérations de transformation et de réorganisation, etc.]
Objectifs	[Préciser les objectifs du projet par rapport à la stratégie du territoire]

	[XX] [XX] [XX]
Maitre d'ouvrage	
Partenaires locaux	[Noms des partenaires financeurs, partenaires locaux et acteurs privés impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	[financeur, montant, modalités, financement assuré ou prévisionnel]
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	[XX] [XX] [XX]
Indicateurs de résultat	[XX] [XX] [XX]